



## On a refusé de prendre ma plainte

Par **lina**, le **25/02/2011** à **21:05**

Bonjour,

début décembre je reçois un coup de téléphone d'une femme voulant parler à mon mari, à la mi- décembre elle me rappelle me racontant qu'elle est en relation avec mon mari depuis 1 an et demi.

Le lendemain un nouvel appel de sa part pour approfondir le sujet...  
Appel en inconnu bien entendu.

Après maintes disputes avec mon époux, et quelques évidences sur l'incohérence de certains propos je me range de son côté.

Je me rend à la gendarmerie ce jour là pour savoir s'il y a possibilité de trouver cette personne.

On me dit de changer de numéro de téléphone, que cela réglerait tout.

Je n'ai pas changé de numéro car c'est également mon numéro professionnel.

Ce lundi je reçois directement une lettre à mon domicile de cette même personne (elle m'avait donné son prénom) pour une longue explication de deux pages pour expliquer entre autre qu'elle est enceinte.

Nouvelle vague de dispute et je manque de prendre mes enfants pour quitter la maison.

Cette fois-ci je me dis que c'est trop et je me rend donc à la gendarmerie pour déposer une

plainte afin de stoppé tout ça et de découvrir enfin qui essaye de nous nuire depuis 3 mois.

On m'explique que cela n'est pas suffisant de recevoir quelques coups de fils et une lettre pour qu'il y ai préjudice et donc qu'on ne prend même pas la peine de prendre ma plainte....

Puis-je avoir un recours.. faire quelque chose pour arrêté cela et démasquer la personne malveillante ?

Merci par avance pour vos réponses

Par **DSO**, le **25/02/2011** à **21:22**

Bonsoir Lina,

La gendarmerie est dans l'obligation légale de prendre toute plainte.

Il faut insister.

Cordialement,  
DSO

Par **lina**, le **03/03/2011** à **10:25**

Merci beaucoup pour votre réponse.

Ils me disent qu'il n'y a aucune "infraction" et donc ne prennent pas ma plainte...

cordialement

Par **mimi493**, le **03/03/2011** à **14:34**

Ils sont effectivement dans l'obligation de prendre votre plainte. Ils ne sont pas compétents pour déterminer s'il y a eu infraction pénale ou pas.

Envoyez en LRAR, la plainte au procureur de la République, en précisant que la gendarmerie (telle jour à telle heure) a refusé de prendre votre plainte pour appels malveillants, à la condition, évidemment, que les appels soient malveillants ... peut-être devriez-vous rencontrer cette femme.